

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 19 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DRH 99 Signature de la prolongation du bail de location de l'hôtel Alcyon 17 rue de Prague (12e)

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération DRH 2010 43 autorisant le Maire de Paris à signer la prolongation du bail pour la location de de l'hôtel Alcyon;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la location entre la Ville de Paris et la SNC du Chastel pour héberger les agents en situation de précarité;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose la signature de la prolongation du contrat de bail de l'hôtel Alcyon;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART au nom de la 2e Commission;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec la SNC du Chastel dont le siège est situé 99, rue du Chevaleret (13e), la prolongation d'un contrat de bail d'une durée d'un an portant location de l'hôtel situé 17, rue de Prague (12e) afin d'héberger les agents en situation de précarité, à compter du 1er janvier 2012.

Article 2 : La dépense résultant de cette location sera imputée au chapitre 011, fonction 0205, nature 6132, du budget municipal de fonctionnement, sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : Les recettes à provenir de l'occupation des chambres seront constatées au chapitre 75, fonction 0205, nature 758, du budget municipal de fonctionnement.